

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

**Procès-verbal** de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 25 septembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

**Sont présents** : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin., Christian Nadeau, Gaston Lessard et Raynald Avoine formant quorum sous la présidence de monsieur Émile Tanguay, maire.

**Est également présente**: Madame Claudette Aubé, directrice, générale et secrétaire-trésorière

**Est absent** : Monsieur Michel Bernard.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur Émile Tanguay constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE EST APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-09-28: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Raynald Avoine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu. À l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3 : Avis de motion et présentation du règlement 2017-08 décrétant des travaux d'ingénierie et de voirie pour la réfection d'une partie du rang 5 et d'une partie de la route Sirois prévoyant une dépense de 865 955\$ ainsi qu'un emprunt à long terme.
- 4 : Avis de motion et présentation du règlement 2017-09 décrétant des travaux de renouvellement de conduites et de réfection de la chaussée prévoyant une dépense de 969 000\$ ainsi qu'un emprunt à long terme
- 5 : Autorisation de la programmation de la TECQ
- 6 : Période de questions
7. Levée de la séance

**2017-09-29 : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2017-08 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INGÉNIEURIE ET DE VOIRIE POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG 5 ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE SIROIS PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 865 955\$ AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME.**

Je, Gaston Lessard, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 2017-08 décrétant des travaux d'ingénierie et de voirie pour la réfection d'une partie du rang 5 et d'une partie de la route Sirois prévoyant une dépense de 865 955\$ ainsi qu'un emprunt à long terme.

Le projet du règlement 2017-08 décrétant des travaux d'ingénierie et de voirie pour la réfection d'une partie du rang 5 et d'une partie de la route Sirois prévoyant une dépense de 865 955\$ ainsi qu'un emprunt à long terme est présenté à l'assistance par madame Claudette Aubé.

**2017-09-30 : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2017-09 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 969 000\$ AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME**

Je, Guy Boivin, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 2017-09 décrétant des travaux décrétant des travaux de renouvellement de conduites et de réfection de la chaussée prévoyant une dépense de 969 000\$ ainsi qu'un emprunt à long terme.

Le projet du règlement 2017-09 décrétant des travaux de renouvellement de conduites et de réfection de la chaussée prévoyant une dépense de 969 000\$ ainsi qu'un emprunt à long terme est présenté à l'assistance par madame Claudette Aubé.

### **2017-09-31 : AUTORISATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu à l'unanimité que :

-La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

-La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager la Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

-La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

-La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

À l'unanimité.

### **6 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **2017-09-32 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Raynald Avoine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de lever la séance, il est 19h40.

À l'unanimité.

---

Je, Émile Tanguay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017.